

Annexe 3 : Certificat Sanitaire - Espèce Ovine/Caprine
Ce document sera exigé au déchargement des animaux

Nom de la manifestation :

Date et lieu de la manifestation :

Propriétaire des animaux, n°cheptel : **43** □□□□□□□□

Je, soussigné.....

adresse.....

Téléphone n° cheptel :

déclare sur l'honneur que les ovins/caprins mentionnés ci-dessous, répondent aux **exigences sanitaires suivantes :**

1 – Provenir d'une exploitation indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce **et** reconnue officiellement indemne de brucellose.

2 – Remplir eux-mêmes les conditions suivantes :

- être identifiés individuellement selon la réglementation en vigueur ;
- ne présenter aucun signe clinique de maladie et être exempts de parasites externes et de lésions cutanées (piétin, gale, ecthyma, abcès...)

	N° d'identification		N° d'identification
1		5	
2		6	
3		7	
4		8	

Date et signature de l'éleveur :

ATTESTATION SANITAIRE du Vétérinaire sanitaire

Je soussigné vétérinaire sanitaire à
certifie que les animaux mentionnés ci-dessus **remplissent, ce jour, eux-mêmes les conditions suivantes :**

- A - Être identifiés individuellement conformément à la réglementation en vigueur ;
- B - Ne présenter aucun signe clinique de maladie contagieuse ou signe permettant de suspecter une maladie contagieuse ;
- C - *autres conditions à préciser suivant le règlement intérieur de la manifestation.*

Le Vétérinaire Sanitaire
(date et signature)

Ce certificat sanitaire doit être tenu à la disposition du vétérinaire sanitaire et des agents de la DDETSPP pendant toute la durée du rassemblement.